

REGLEMENT PARTICULIER MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : **Montée de Démonstration MESNIL sur OGER en CHAMPAGNE**

Date de la manifestation : **4 et 5 Juillet 2026**

Organisateur administratif : **ASA REIMS CHAUMONT VINTAGE**

Organisateur technique : **Association CHAMPAGNE AUTO PASSION - Jean-Claude LEUVREY**

Lieu de la manifestation : **MESNIL sur OGER 51190**

Visa Ligue n° **28** délivré le **10/04/2026**

Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Association CHAMPAGNE AUTO PASSION - Jean-Claude LEUVREY

Adresse Postale: BP44.51683-REIMS Cedex2- Siège: Maison des Associations Croix Cordier.51430-TINQUEUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| ▪ Directeur de Course | Nathalie GOLAZ | Lic. 212490- 0128 |
| ▪ Chef de poste à l'arrivée | Philippe COLLARD | Lic. 252342 - 0325 |
| ▪ Commissaire technique | Roger COLIBERT | Lic. 59209 - 0302 |
| ▪ Médecin | Docteur Renaud MILLER | |

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le **7 Avril 2026 à 0h00 heures**

Clôture des engagements le **22 Juin 2026 à 23h59 heures.**

Publication de la liste des engagés le **4 Juillet 2026 à 17h00 heures.**

Accueil des participants le **4 Juillet 2026 de 15h00 à 19h30 h. & le 5 Juillet de 7h à 8h.30, Place de la Mairie**

Vérifications administratives **4 Juillet 2026 de 15h00. à 19h30 h. & le 5 Juillet de 7h à 8h.30, Place de la Mairie**

Vérifications techniques **4 Juillet 2026 de 15h00. à 19h30 h. & le 5 Juillet de 7h à 8h.30, Place de la Mairie**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le **5 Juillet à 9h00 Place de la Mairie**

Briefing des concurrents le **5 Juillet à 9h00 Place de la Mairie**

Démonstration le **5 Juillet de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

Remise des trophées le **5 Juillet 2026 à 18h00 heures Place de la Mairie de Mesnil sur Oger**

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives **4 Juillet 2026 de 15h00. à 19h30 h. & le 5 Juillet de 7h à 8h.30, Place de la Mairie**

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le conducteur ;

- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique 3 volets pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques **4 Juillet 2026 de 15h00. à 19h30 h. & le 5 Juillet de 7h à 8h.30, Place de la Mairie**

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **CHAMPAGNE AUTO PASSION-BP44-51683 REIMS Cedex2** jusqu'au **22 Juin 2026 à 24h00h.**

Les droits d'engagement sont fixés à 140 €, réduits à **120 €**, pour une inscription avant le **5 Juin 2026** pour les participants acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 voitures

Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française antérieures au 31/12/2000 ou des voitures de compétition.

-Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée (Nota : les fiches d'homologation des voitures historiques peuvent se trouver sur le site de la FIA : <https://historicdb.fia.com/>).

Listes des véhicules admis :

Catégorie 1 – Voitures à carrosserie fermée.

– possédant au moins deux places, dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 2 – Voitures à carrosserie ouverte.

-possédant au moins deux places, dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 3 – Voitures monoplaces ou biplaces.

– à carrosserie fermée ou à carrosserie ouverte

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS avec présence à bord d'un extincteur de 2 kg en cours de validité, solidement fixé.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée de démonstration de **MÉNIL sur OGER** a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 8 phases de démonstration.

Départ : **MESNIL sur OGER 51190.- Rue du Grand Mont sur la D 238**

Arrivée : **MESNIL sur OGER 51190 – Rue du Grand Mont sur la D 238**

Pente moyenne : **dénivelé relevé sur plateforme Préfecture : 86m**

Longueur du parcours : **2120 mètres**

6.3. MESURSE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Nombre de postes de commissaires : 8

Nombre de commissaires : 10

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) Groupe TENEDOR

Publicité optionnelle

ARTICLE 10. PRIX

**La remise des trophées aura lieu le 5 Juillet 2026 à 18h00 heures
Place de la Mairie du Mesnil sur OGER
1 trophée ou 1 médaille par participant.**